

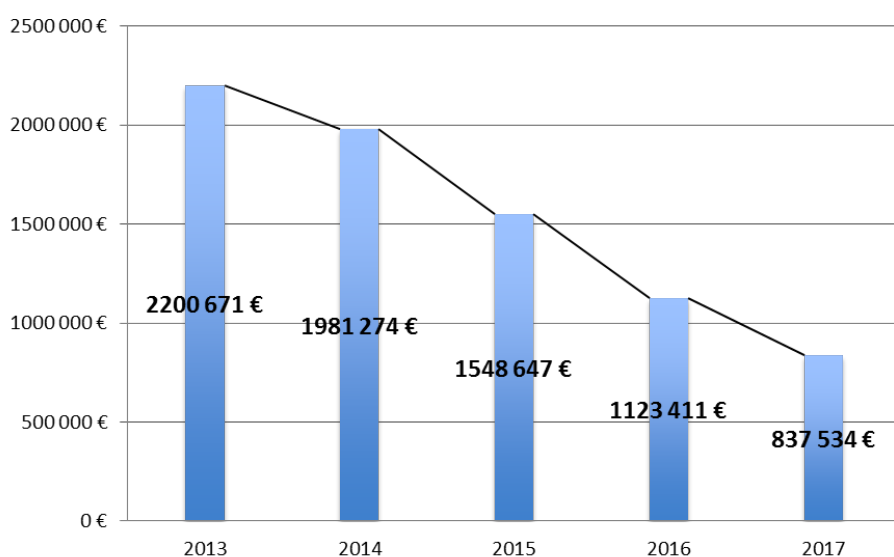
# Débat d'orientation budgétaire 2017 : maîtrise des dépenses et désendettement

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), présenté en séance du conseil municipal le 20 janvier 2017 a permis de faire un focus sur la situation financière de la commune et de tracer les grandes lignes de la politique qui sera menée jusqu'à fin 2017.

Avant de définir des orientations budgétaires, il convient de replacer certains chiffres dans leur contexte.

La commune doit, effectivement, composer avec la politique économique décidée à l'échelon national. La municipalité accuse ainsi une baisse de 285 877 € de la dotation globale de fonctionnement accordée par l'État entre 2016 et 2017. Pour rappel, on enregistre une perte totale de 1 363 137 € sur 4 ans, soit plus de 13 points d'impôt.

## PROJECTION DE LA PERTE DE DGF



Avec, dans le même temps, une hausse des contributions résultant du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui passe de 380 315 € en 2016 à 454 261 € en 2017, soit une augmentation de 73 946 €. Pour rappel, on enregistre une augmentation de cette dépense de 400 000 € entre 2012 et 2017.

## Impôts: 0% d'augmentation des taux

L'engagement sera respecté en 2017. La Mairie de Bandol n'augmentera pas les taux communaux des impôts locaux.

## **Economies: 1,3 million depuis 2014**

La commune poursuit sa politique de réduction des dépenses de fonctionnement engagée depuis le début du mandat.

Résultat : 1 319 967 € ont ainsi été économisés depuis 2014 sur les charges à caractère général

Sans cet effort sans précédent de baisse des charges à caractère général, la situation aurait été intenable malgré la hausse de la fiscalité en 2015 de 8,3% décidée par le Préfet et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il convient désormais de maîtriser ces dépenses sans jamais remettre en cause les besoins essentiels pour la population.

En 2017, le choix a été fait de renforcer certains budgets: animation (+2,06%) culture (+41,69%) et communication (+39,60%) pour améliorer l'attractivité de la ville. Les charges à caractère général s'élèveront à 5 081 951€, soit + 1,85% par rapport au budget 2016.

Grâce à une baisse des effectifs de 19 agents titulaires, les frais de personnel ont diminué de - 1,24 % entre 2014 et 2016 malgré notamment la hausse du point d'indice des fonctionnaires au 1er juillet 2016. En 2017, sera retenue une augmentation de 2,2% des charges de personnel par rapport au montant réalisé en 2016 (+0,6% valeur du point, 4 tours élections nationales, revalorisation du SMIC, augmentation des cotisations retraite).

La municipalité continuera d'étudier toutes les pistes qui permettront d'abaisser encore les dépenses, comme la réduction du parc communal de véhicules, la reprise en régie de certains travaux, la mutualisation des services avec d'autres collectivités de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.

## **La dette communale en forte baisse**

La baisse de la dette, engagée depuis le début du mandat en 2014, est très conséquente : en trois ans (1er janvier 2014 au 31 décembre 2016) la Mairie de Bandol aura ainsi réduit son encours de 2 332 396 €

La dette s'élevait au 1er janvier 2013 à 10 417 918 € et au 1er janvier 2017 à 7 908 274 €

La capacité de désendettement est passée de 57 ans en 2014 à 2,8 ans en 2016.

## **Un budget excédentaire de 2,6 millions d'euros**

Une fois les dépenses soustraites aux recettes de fonctionnement, le budget présente un excédent d'environ 2,6 millions d'euros. Un excellent résultat qui s'explique par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'une part, et par un niveau de recettes favorable s'agissant des droits de mutation et des recettes du Casino de jeux, d'autre part. Sans augmenter les taux d'impôts communaux et sans supprimer les abattements.

# **Investissement : 1,8 millions de travaux**

La commune continue son programme méthodique d'investissements structurants pour la ville, conformément au projet de mandat.

Les efforts de bonne gestion vont permettre de lancer l'opération phare du mandat, à savoir la restructuration compète du quai de Gaulle. Le montant prévisionnel est fixé à 6 millions d'euros.